



Aspr pendant la période de préavis (non effectué)

Par **VILLEMOT**, le **21/09/2009** à **11:17**

Bonjour,
Nous sommes en cours de fermeture de notre société les lettres de licenciement doivent être reçu fin octobre ensuite comme je suis cadre j'aurai trois mois de préavis(non effectué),j'ai trouvé une entreprise que serai suseptible de m'employer il voudrait me prendre début Novembre en ASPR mais cela ne peut fonctionner que si je touche les ASSEDIC ?
la bonne date serait dons début Février?Je pense que l'employeur n'attendra pas .
Y a t-il une autre alternative?
Merci pour votre réponse
Cordialement
Eric VILLEMOT